

que cela ne satisfera pas à l'urgence nationale d'un programme d'assurance frais médicaux? Oui, complètement, et sans l'ombre d'un doute, car les dix provinces auront leur programme d'assurance frais médicaux, neuf qui seront administrés par Ottawa, et un qui sera administré par le Québec, comme cela existe à l'heure actuelle dans le cas du régime de pension ainsi que pour d'autres programmes qui autrefois étaient des programmes conjoints mais qui aujourd'hui sont séparés. C'est ce que nous demandons. Que le gouvernement fédéral ait un programme pour neuf provinces, parfait; si le gouvernement fédéral veut s'immiscer dans ce domaine pour neuf provinces, parfait, mais que le Québec au moins soit libre de ne pas accepter cette intrusion et cette ingérence. Il n'y a pas...

M. Racine: Le député de Lapointe peut-il nous dire, actuellement, vu qu'il s'y connaît en questions provinciales, si, dans le cas où les neuf autres provinces avaient le programme d'assurance frais médicaux par le truchement du gouvernement fédéral, le Québec serait prêt à donner cette même législation sociale aux citoyens du Québec?

M. Grégoire: Voici, actuellement, avant que le plan d'assurance frais médicaux entre en vigueur, en même temps, dans les neuf autres provinces et dans le Québec, il nous faut attendre au premier juillet 1968.

Je crois qu'il serait bon d'avoir également des explications du gouvernement de Québec. Je crois que le Québec devrait également faire savoir et faire connaître ses priorités. Je ne suis pas ici pour défendre les opinions du gouvernement actuellement au pouvoir à Québec. Je crois que des questions seront posées au gouvernement de Québec, qu'il serait même bon d'en poser afin de savoir quand il instituera son régime d'assurance frais médicaux.

Je crois, cependant, que le Québec doit être assuré d'une équivalence fiscale le jour où il voudra instituer son programme d'assurance frais médicaux. C'est simplement cela que nous demandons. Or, c'est ce qui n'est pas prévu dans le bill, et le ministre ne veut pas l'inclure. Et c'est pourquoi je m'oppose au principe de ce bill-là. Je m'y oppose parce que c'est une intrusion, une autre ingérence, et parce que nous ne voulons plus voir le gouvernement fédéral continuer à s'immiscer dans des questions comme celles-là. Nous voulons que le Québec, par ailleurs, puisse être maître de sa fiscalité afin de pouvoir s'administrer lui-même, selon ses ambitions et ses caractéristiques propres. Or, c'est ce que le gouvernement fédéral a toujours refusé.

Eh bien, monsieur l'Orateur, en terminant, je voudrais dire que, aujourd'hui, le gouvernement fédéral nous fournit, ou du moins me

fournit à moi qui me suis prononcé pour l'indépendance du Québec, le meilleur argument à l'effet que les choses au lieu d'aller en s'améliorant à Ottawa vont en empirant. Et cette discussion me fournit le meilleur argument pour prouver à mes concitoyens du Québec que non seulement Ottawa n'est pas prêt à comprendre, mais qu'il s'enlise dans la centralisation, dans la délégation des pouvoirs et des privilèges du Québec et dans le contrôle de tous les domaines qui jusqu'ici étaient réservés à la juridiction québécoise.

Monsieur l'Orateur, cela sera un argument de plus pour démontrer au peuple du Québec qu'il n'a qu'une solution et qu'un choix à faire: l'indépendance du Québec.

• (7.50 p.m.)

[Traduction]

M. Reid Scott (Danforth): Nous étudions une mesure qui a été décrite comme l'une des plus importantes dont le parlement ait été saisi depuis pas mal de temps. Nous, du Nouveau parti démocratique, avons déjà manifesté notre acceptation fondamentale du régime, sous réserve de certaines restrictions que notre chef a exposées auparavant et qui seront développées au cours du débat qui doit suivre.

Je n'ai pas l'intention pour le moment d'aborder les aspects techniques de la mesure; d'autres s'en chargeront. Je m'intéresse davantage au changement de la date d'entrée en vigueur et aux raisons invoquées pour le motiver, sans oublier le jour nouveau sous lequel cette initiative fait apparaître la sincérité du ministre, de ses collègues du cabinet et de tous les députés d'arrière-ban qui ont induit le pays en erreur aux dernières élections et qui, par leur volte-face, ont manqué à leurs promesses.

Inutile d'en dire davantage sur la nécessité de l'assurance frais médicaux dans notre pays. La Commission Hall l'a exposée très clairement. Personne ici ne l'a mise en doute. Certains membres de l'opposition conservatrice—d'après ce qui a été dit, il semblerait que le parti conservateur soit opposé à l'assurance frais médicaux—ont soulevé la question du coût, laissant entendre que nous ne pouvions nous permettre ce programme parce qu'il coûtait trop cher. Je leur conseille de relire le rapport de la Commission Hall qui établit le coût du régime, expose les moyens par lesquels il peut être financé et fait ressortir que le Canada en a amplement les moyens.

Par ailleurs, les critiques conservateurs du bill négligent de tenir compte du revers de la médaille, soit le coût de la maladie au Canada. Par exemple, on estime qu'en 1963, dernière année pour laquelle il existe des statistiques à cet égard, 100 millions de jours-hommes de travail par suite de maladies, ce